

Section 4.—Statistique de l'agriculture*

Le Bureau fédéral de la statistique est chargé de recueillir, dresser et publier les statistiques sur l'agriculture. Des données importantes sont obtenues au recensement décennal du Canada et à chaque recensement des provinces des Prairies. Les résultats du recensement de 1951 n'étaient guère connus au moment de la rédaction du présent chapitre, mais ceux qui l'étaient y ont été incorporés là où c'était possible. On peut se procurer du Statisticien du Dominion, à Ottawa, des statistiques détaillées sur l'agriculture provenant du recensement et paraissant sous forme de bulletins.

Le Bureau recueille et publie également des statistiques primaires et secondaires de l'agriculture mensuelles et annuelles. Les statistiques primaires portent principalement sur l'état des cultures, la production estimative de denrées agricoles et de bétail, la valeur des terres agricoles, les salaires de la main-d'œuvre et les prix touchés par les agriculteurs. Les statistiques secondaires portent sur la vente des grains et des bestiaux, l'industrie laitière, la minoterie, l'industrie du sucre et les stocks des entrepôts frigorifiques.

Le Bureau bénéficie, pour la réunion des statistiques annuelles et mensuelles, de la collaboration des ministères fédéral et provinciaux de l'Agriculture et d'organismes comme la Commission des grains et la Commission canadienne du blé. Il bénéficie aussi de la collaboration bénévole de milliers d'agriculteurs canadiens qui lui font parvenir des rapports.

Les chiffres de 1949 à 1951 (sauf les données du recensement de 1951), qui figurent à la présente section, ne comprennent pas ceux de Terre-Neuve, bien que cette province soit entrée dans la Confédération le 31 mars 1949. L'agriculture joue un rôle relativement peu important dans l'économie de Terre-Neuve. Le climat ne favorise la production d'aucune culture sauf les plus résistantes et la superficie de pâturages et de sol arable est limitée.

Sous-section 1.—Revenu de la ferme et fonds agricole.

Revenu monétaire de la ferme.—L'estimation du revenu monétaire de la ferme, fondée sur les rapports concernant les ventes et les prix touchés par les agriculteurs à l'égard des principaux produits agricoles, est provisoire. Elle comprend les sommes touchées au titre des certificats de participation à l'égard du blé, les paiements d'appoint et de péréquation relativement à l'avoine, à l'orge et au lin et les paiements des gouvernements fédéral et provinciaux aux agriculteurs à titre de subventions à l'égard des prix. Le revenu monétaire que le cultivateur canadien (sauf celui de Terre-Neuve) tire de la vente de produits agricoles est estimé en 1950 à \$2,219,600,000 millions, y compris les paiements de péréquation et de participation à l'égard des céréales des campagnes précédentes. Cette estimation est de

* Révisé à la Division de l'agriculture, Bureau fédéral de la statistique.